

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3307**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Commerce spécialité Gestion et marketing du secteur vitivinicole

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Pierre Mendès France Grenoble II (UPMF) Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les professionnels assumant des fonctions dans le commerce des produits viticoles connaissent parfaitement leur produit, le secteur vitivinicole et les contraintes qui lui sont propres, en matière de transport ou de réglementation, par exemple. Ils travaillent dans les différentes fonctions commerciales ou administratives (gestion, marketing, logistique, export). Ils prospectent de nouveaux clients en France et à l'étranger, organisent des mailings et des animations. Ils construisent des argumentaires adaptés à leur produit et à leur clientèle, en utilisant les thématiques actuelles : vin et santé, terroirs, qualité... Ils négocient les contrats et veillent à la bonne implantation de leurs bouteilles dans les rayons des hypermarchés. Ils créent des sites Internet. Ils organisent, au meilleur coût, le transport de ces produits fragiles et réglementés. Ils analysent la situation financière de l'entreprise, les risques encourus sur de nouveaux marchés et élaborent les documents nécessaires au dialogue avec les différents partenaires.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les débouchés se situent dans la grande distribution, les coopératives, les groupes agroalimentaires, les domaines viticoles ou le négoce. D'autres débouchés professionnels sont possibles vers des entreprises tertiaires (services comptables, publicité, communication, tourisme...).

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants : Chef de service ou assistant négoce

Assistant commercial export

Gestionnaire du service commercial d'un domaine ou d'une cave coopérative

Chef des ventes

Caviste dans un magasin spécialisé

Responsable de promotion

### Codes des fiches ROME les plus proches :

D1402 : Relation commerciale grands comptes et entreprises

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes : Technologie du Produit : viticulture, œnologie, coûts de production, géographie vitivinicole, méthode de dégustation, autres produits spiritueux, conditionnement, stockage, transport.

Economie nationale, européenne et mondiale du secteur : modes de production des pays vitivinicoles, échanges internationaux, spécificité des marchés par type de consommation, approche des circuits de distribution, connaissance de l'environnement professionnel et des organisations viticoles françaises et étrangères.

Structure de l'organisation professionnelle : organismes d'encadrement de marché, de promotion et média professionnels.

Marketing et merchandising appliqués au secteur viticole et agroalimentaire.

Techniques d'expression orale et écrite, techniques de communication, négociations de vente par simulation.

Gestion et politique commerciale des entreprises vitivinicoles.

Droit agricole et réglementation vitivinicole française et européenne.

Comptabilité, contrôle de gestion et analyse financière.

Informatique appliquée au secteur.

Sensibilisation au vocabulaire technique anglais. Possibilité d'inscription parallèle au 'certificate Wine and Spirit Education Trust'

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

<http://www.upmf-grenoble.fr/>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**